



Programme d'Actions Territorial de la Boutonne amont

Compte rendu du Comité de Pilotage

20 Juin 2016

Salle des fêtes de Gournay-Loizé

Documents transmis :

- Le diaporama de la présentation

Participants :

Monsieur AUDE, élu Chambre d'Agriculture 79 ; **Monsieur BAUDOUIN**, exploitant, SCEA Baudouin ; **Monsieur BERNARD**, maire Pouffonds ; **Monsieur BERNARD**, maire Mazières-sur-Béronne ; **Madame BERNARDIN**, maire Secondigné-sur-Belle ; **Madame BRICHE**, responsable qualité, SMAEP 4B ; **Monsieur BOUFFARD**, Vice-président SMAEP 4B ; **Monsieur BURGAUD**, maire Gournay-Loizé ; **Monsieur CACLIN**, vice-président CdC du Mellois ; **Monsieur CLOCHARD**, établissement LAMY ; **Monsieur COTREL**, directeur « Deux-Sèvres Nature Environnement » ; **Monsieur DELEZAY**, exploitant, GAEC Delezay ; **Monsieur DENIS**, vice-président Communauté de Communes Cœur de Poitou ; **Madame ESPALIEU**, chargé d'intervention captage Grenelle Agence de l'eau Adour-Garonne ; **Madame GAUDICHAU**, FRCIVAM ; **Monsieur GRELIER**, DDT 79 ; **Monsieur GUIBERTEAU**, technicien Chambre d'Agriculture 79 ; **Monsieur JONES**, élu mairie Chef-Boutonne ; **Madame KENNY**, Animatrice Agro-environnementale Océalia Poitou-Charentes ; **Madame MIGAUD**, élue Mairie Périgné ; **Monsieur MINOT**, Exploitant ; **Monsieur MOIZAND**, technicien CEA ; **Monsieur MONCOUCUT**, chargé d'intervention Agence de l'eau Adour-Garonne ; **Monsieur MONTEPINI**, Cellule coordinatrice régionale Re-sources ; **Monsieur PAILLAUD**, Maire Saint-Génard ; **Monsieur PAITRE**, NEOLIS ; **Madame PIART**, EARL Piart Tessier ; **Monsieur POMMIER**, administrateur Océalia Poitou-Charentes ; **Monsieur POUGET**, technicien ARS Deux-Sèvres ; **Monsieur PUGEAUX**, chargé de missions eau-environnement NACA ; **Monsieur REDIEN**, maire Tillou ; **Madame RENAUD**, élue mairie les Alleuds ; **Monsieur RENAUD**, GAEC de l'Ouchette ; **Madame RODRIGUEZ**, animatrice Re-sources, SMAEP 4B ; **Madame SITEAU**, exploitante ; **Monsieur VALLET**, élu mairie Tillou ; **Madame VEQUE**, maire La Bataille ; **Monsieur VILLENEUVE**, vice-président Océalia Poitou-Charentes

Excusés:

Monsieur BARILLOT, Vice-président SMAEP 4B ; **Madame BARON**, chargé de mission gestion qualitative de l'eau DREAL ; **Monsieur BELAUD**, président SMAEP 4B ; **Monsieur BERNARDEAU**, Vice-président SMAEP 4B ; **Monsieur BONNAUD**, Directeur, SMAEP 4B ; **Monsieur COUTANTIN**, technicien SMBB ; **Chambre Des Métiers et de l'Artisanat** ; **Madame DESWARTVAEGHER**, SYMBO ; **Monsieur ETCHESSAHAR**, DRAAF ; **Madame GAUFILLET**, Animatrice SAGE Boutonne SYMBO ; **Monsieur JAROUSSEAU**, technicien CAVEB ; **Monsieur LECOINTE**, Vice-président SMAEP 4B ; **Monsieur PEIGNE**, fédération de pêche 79 ; **Madame PIET**, animatrice Agrobio ; **Monsieur ROBIN**, technicien CdC Cœur de Poitou ; **Madame SAUZEAU**, Terre Atlantique ; **Monsieur TRUTEAU**, conseiller technique Agrobio ; **Madame VIGIER**, animatrice CPIE ;

L'ordre du jour est le suivant :

- Bilan de l'année 2015,
- Démarche de la concertation,
- Stratégie du syndicat pour le nouveau programme d'actions 2017-2021,
- Les étapes à venir,

- Introduction

Monsieur Bouffard excuse Mr. Belaud, président du Syndicat des eaux 4B, qui n'a pas pu être présent à cette réunion.

Il remercie l'ensemble des participants d'être présent à cette réunion.

- Bilan de l'année 2015

Les animatrices rappellent brièvement les principales actions de l'année 2015 avec un rétro planning. Quelques actions sont présentées en détails telles que les journées techniques.

- La démarche de concertation

Sont rappelées les principales raisons du choix d'une concertation : la volonté d'impliquer les acteurs du territoire, de permettre une mobilisation plus importante dans le prochain programme. L'aboutissement des groupes de travail est satisfaisant. En parallèle des enjeux du territoire (qualité de l'eau, évaluation du précédent programme, dynamisme) est établie une stratégie d'actions propre au syndicat pour le nouveau programme.

- Présentation de la stratégie

La stratégie est décomposée en deux parties :

- Une stratégie par Aire d'Alimentation de Captage (AAC) avec des objectifs définis en fonction de la qualité de l'eau,
- Une stratégie globalisée sur l'ensemble du territoire Re-sources avec des objectifs généraux d'amélioration de la qualité de l'eau.

Les objectifs portent sur les paramètres nitrate et produits phytosanitaires (objectif pollutions diffuses d'un programme Re-sources).

Pour quantifier l'amélioration de la qualité de l'eau, l'objectif nitrate est calculé à partir des pertes d'azote dans le sol (Reliquat Sortie Hiver(RSH) – Reliquat Entrée Drainage (RED))¹. L'objectif concernant les pesticides est calculé à partir de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT²).

¹ RSH : quantité d'azote minéral qui reste dans le sol après la période de lessivage hivernal et avant les apports du printemps.

RED : Quantité d'azote minéral qui reste dans le sol avant la période de lessivage hivernal.

² Nombre de dose de référence par hectare au cours d'une campagne culturale

De ces deux objectifs découlent des leviers d'actions qui sont détaillés dans la présentation par le biais d'un exemple d'AAC, celle de Marcillé.

Madame Espalieu intervient pour justifier la présence d'objectifs chiffrés en termes de qualité de l'eau et des actions à mettre en place. Les nouveaux programmes d'actions se veulent plus ambitieux et nécessitent de justifier d'une mise en place d'actions en quantifiant leur efficacité. Il est nécessaire d'avoir ce niveau de précision pour une validation en commission. Les objectifs chiffrés définis seront validés ou précisés par le biais d'un outil intitulé Co-Click'eau³.

- Stratégie spécifique : exemple de Marcillé

Les deux leviers d'actions définis concernant le paramètre nitrate sont :

- Réduction des pressions azotées : optimisation des pratiques et évolution des assolements,
- Captation efficace de l'azote : couverture efficace des sols.

Sont ensuite affectés des objectifs pour chacun des leviers. Concernant la captation de l'azote, un des objectifs est d'obtenir 10% de la Surface Agricole Utile (SAU) en semis sous-couvert.

Monsieur Villeneuve indique qu'il est globalement satisfait de tous les objectifs présentés et que Océalia accomplit déjà la plupart des actions citées donc il y a une cohérence avec leur vision. Il souligne tout de même l'objectif des 10 % de semis sous-couvert qu'il estime plutôt élevé. Cette technique relève d'une complexité pour l'agriculteur et d'un risque important économiquement parlant. Madame Espalieu précise que dans le cadre du plan écophyto, un groupe de travail expérimente déjà ce sujet au niveau de « Val de Gascogne » et des essais ont été réalisés dans le Gers. Il serait alors intéressant de se rapprocher de ce genre d'essais et d'obtenir les aboutissants. Monsieur Villeneuve précise qu'il était présent à une des présentations. Il souligne qu'il soutient les actions sur l'évolution de l'assolement et de l'optimisation puisqu'ils pratiquent déjà ce genre d'activités.

Sont ensuite exposées les actions concernant la réduction de l'IFT qui porte sur la suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires pour les communes et une réduction de 25% de l'utilisation pour la profession agricole.

Monsieur Audé soulève la présence de dérivés de l'atrazine sur un captage d'une très faible profondeur avec une nappe très superficielle. Il s'interroge sur l'effet stockage du sol puisque l'utilisation de ce produit est interdite depuis plusieurs années. Il suggère que l'on agisse sur ces zones de stockage qui le sont aussi certainement pour d'autres molécules.

Madame Espalieu indique que les zones karstiques, ce qui est le cas pour Marcillé, sont d'une grande complexité pour définir les transferts/circulation de flux. Il apparaît difficile de définir les zones de stockage de ces molécules. Il est alors d'autant plus intéressant d'agir au niveau des dolines/gouffres qui représentent des zones de transferts rapides.

Monsieur Pugeaux intervient concernant la création de filière. Il explique que c'est très intéressant d'avoir une action sur cette thématique mais que cela relève d'une complexité qui dépasse le bon vouloir d'un programme d'actions Re-sources. Le fait d'être sur ce type

³ Démarche visant à agir pour une agriculture plus durable dans les Aires d'Alimentation de Captage (AAC). C'est aussi une base agronomique et économique pour une négociation collective agriculture-environnement.

de territoire ne suffira pas pour justifier de la création. Il s'agit d'une politique et d'une économie à plus grande échelle. Monsieur Villeuneuve précise que des filières existent déjà, notamment luzerne et soja, et que l'on peut déjà faire des choses intéressantes avec l'existant.

Monsieur Pouget s'interroge sur la part d'agriculture biologique (AB) concernant l'AAC Marcillé et le territoire en lui-même. Madame Rodriguez indique qu'il n'y a aucune exploitation en AB sur Marcillé et à l'échelle de la Boutonne Amont, il y a 3 exploitations.

Sont ensuite exposées les actions concernant l'aménagement du territoire avec l'implantation ou le maintien d'éléments arborés (haies, agroforesterie...) sur les zones sensibles de l'AAC (gouffres, dolines, pourtour du captage).

Monsieur Redien s'interroge sur le linéaire de haies sur l'AAC. Madame Rodriguez répond qu'un inventaire de ce type n'a pas été réalisé mais que pour les actions, on agit par rapport au paysage existant et à la localisation dans l'AAC et non en termes de distance à conserver.

La deuxième question de monsieur Redien porte sur la possibilité que des molécules pesticides soient retrouvées dans la nappe profonde de par le transit de l'eau qui continue depuis la nappe superficielle jusqu'en profondeur. Madame Briche répond qu'effectivement pour certaines zones hydrogéologiques particulières, il est possible de retrouver des molécules dans les nappes profondes. Un de nos captages est d'ailleurs concerné, la scierie Infra, où les deux forages sont situés sur une faille et où il y a connexion entre les deux nappes. De plus, la présence dépend de la vitesse de transfert de l'eau et de la dégradation des molécules. Madame Espalieu confirme mais indique que dans ce secteur, une couche marneuse protège la nappe profonde (qui lui confère sa caractéristique de nappe captive). Cette couche imperméable permet de « stopper » les écoulements superficiels. Les molécules proviendraient alors de la source de la nappe profonde beaucoup plus éloignée.

- [Les étapes à venir](#)

Est présenté le planning des grandes étapes à suivre pour la construction et validation du nouveau programme 2017-2021.

Un deuxième comité de pilotage se réunira en septembre 2016 où sera présentée la stratégie pour chacune des AAC. Seront également précisées les actions et indicateurs/objectifs puis les priorisation particulières en fonction : du temps d'animation, du coût, de la qualité de l'eau des captages.

- [Questions diverses](#)

Monsieur Pouget s'interroge sur les fréquences d'analyses pour le suivi des captages Grenelle. Madame Briche répond que pour les nitrates/nitrite, in-situ, une analyse mensuelle est réalisée, pour les pesticides il s'agit de 4 analyses par an.

Monsieur Grelier indique que l'objectif d'atteinte de 1% d'Agriculture Biologique est relativement pessimiste. Monsieur Montepini propose de raisonner davantage en nombre d'exploitations converties plutôt qu'en objectif de surface.

Monsieur Cotrel s'interroge sur le niveau de précisions de données que l'on possède sur les autres AAC en termes notamment de nombre de dolines. Madame Briche répond que Marcillé a bénéficié d'un inventaire plus poussé puisqu'un stage de recensement a eu lieu. Néanmoins, dans le cadre de l'état des lieux du territoire de 2010, un inventaire avait déjà été effectué donc une base de travail non négligeable est établie. Cependant, l'inventaire et la recherche de données seront poursuivis dans le nouveau programme pour les autres AAC. Monsieur Cotrel souhaite connaître le dimensionnement de l'acquisition foncière. Madame Briche répond que ce n'est pas une action cœur du programme mais que pour des opportunités de vente par exemple en pourtour de captages ou pour des gouffres, c'est une solution envisageable.

Concernant les études pour l'amélioration de la compréhension des systèmes hydrogéologiques, Madame Espalieu revient sur sa volonté d'affiner la connaissance sur les transferts d'eaux et que des études, par exemple de datation des eaux, ont eu lieu sur d'autres bassins Re-sources et qu'il serait judicieux de les suggérer. Monsieur Pouget précise que les Périmètres de Protection du captage de Marcillé sont en révision actuellement que cela peut être l'occasion de redéfinir l'Aire d'Alimentation du captage.

Monsieur Montepini souhaite savoir si des AAC seront priorisées en termes d'actions. Madame Briche explique qu'aucune priorisation n'a encore été faite puisque le temps d'animation et le coût des actions n'ont pas encore été étudiés. Il n'est cependant pas exclu que, si l'un des deux voire les deux paramètres sont limitants, un choix devra être effectué. A ce moment-là seront regardés les captages en fonction : de la qualité de l'eau et du caractère prioritaire en terme de ressource pour le syndicat.

Monsieur Renaud évoque le problème de désengagement de l'état sur le non-paiement des MAE pour la dernière année de contrat. Il souhaite connaître la ligne de conduite de l'état pour le prochain programme.

Madame Espalieu explique que l'agence de l'eau soutient à chaque fois le paiement des MAE, que celle-ci bloque les fonds à chaque fois pour les 5 années mais qu'en décision finale il s'agit de la région qui est autorité de gestion. Monsieur Montepini, présent en tant que cellule coordinatrice re-sources mais également représentant de la région, indique qu'avec la fusion actuelle, la période est difficile. Les programmes MAE fonctionnent également en 5 ans et le programme en cours porte de 2015-2020. Les MAE seront donc financées de façon certaine jusqu'en 2020. Il insiste sur le fait de s'engager dès le départ pour profiter d'une enveloppe la plus complète.

Monsieur Audé intervient sur le choix des MAEc. Il souhaite savoir si les mesures ouvertes seront de type système ou unitaire.

Madame Rodriguez explique que le choix des MAEc n'a pas encore été effectué. Les deux types seront ouverts. Monsieur Audé explique qu'il est préférable d'ouvrir des MAEc unitaires qui permettront une action à l'échelle de la parcelle, comme par exemple les dolines, plutôt que de diluer l'argent sur des projets d'exploitation de grande échelle qui prennent en compte tout le système. Monsieur Villeneuve appuie cette remarque et explique qu'il est plus facile pour un exploitant d'évoluer à l'échelle d'une parcelle plutôt que de refonder complètement son système d'exploitation. Il poursuit en expliquant que

les MAE ne sont pas adaptées au territoire par exemple pour la MAE « grande culture » pour les exploitants possédant moins de 10 UGB.


Monsieur Montepini conclut en expliquant que le cœur du nouveau programme n'est plus justement de raisonner exclusivement en MAE mais en termes d'accompagnement technique et individuel de l'exploitant dans son évolution.

La stratégie proposée est donc validée et sera appliquée pour chaque AAC.

Signature

Le président,

Bernard Belaud



SYNDICAT MIXTE
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
4 B
79170 PÉRIGNÉ